

DECISION N° 10- 00 000 351 /MA-SG DU 10 DEC. 2010PORTANT ABROGATION DE LA NOTE DE SERVICE N°07-0011/MA-SG
PORTANT DESIGNATION D'UN COORDINATEUR DU PROGRAMME
D'APPUI AU DEVELOPPMENT DURABLE DE YELIMANE (PADDY).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

- Vu la Constitution ;
 Vu la Loi N°06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole ;
 Vu le Décret N°04-145/P-RM du 13 mai 2004 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement ;
 Vu les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont abrogées les dispositions de la Note de service N°07-011/MA-SG du 23 mars 2007 portant désignation de Monsieur **Daniel KELEMA**, N° Mle 769-29 T en qualité de Coordinateur au niveau national du Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY).

Article 2 : Les activités du Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané s'exercent sous l'autorité du Directeur Général de l'Agence pour le Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- | | |
|----------------------|------|
| - Original | 1 |
| - MA-CAB | 11 |
| - DAF-MA | 2 |
| - Ttes Dtions/MA | 4 |
| - Services rattachés | 13 |
| - Intéressé | 1 |
| - Archives et Chrono | 2/34 |

10 DEC. 2010

P/Le Ministre /PO
Le Secrétaire Général,

Moussa Léo SIDIBE